

INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE ET A LA GARDERIE

ANNEE SCOLAIRE 2011/2012

RESTAURATION SCOLAIRE

POUR LES FAMILLES DOMICILIEES A FIGEAC ou POUR LES FAMILLES DOMICILIEES HORS FIGEAC DONT LES ENFANTS BENEFICIENT D'UN ENSEIGNEMENT SPECIALISE: fournir une photocopie des revenus 2010 : avis

d'imposition – notification CAF (salaire du ménage y compris des parents vivant maritalement, des enfants en apprentissage, les pensions ou rentes, les revenus divers (à préciser). Les allocations familiales n'entrent pas en ligne de compte)

Revenu annuel
Quotient familial = -----
12 x nombre de parts

Nombre de parts : 1 pour le père – 1 pour la mère
1 pour chaque enfant à charge
2 pour père ou mère veuf(ve), divorcé(e) ou célibataire vivant seul.

- Quotient familial de 0 à 152,45€	Prix du repas – Ticket F -----	0,76 €
- Quotient familial compris entre 152,45€ et 228,67€	Prix du repas – Ticket E -----	1,07 €
- Quotient familial compris entre 228,67€ et 304,90€	Prix du repas- Ticket D -----	1,52 €
- Quotient familial compris entre 304,90 et 442,10 €	Prix du repas- Ticket C -----	1,98 €
- Quotient familial compris entre 442,10 et 594,55 €	Prix du repas- Ticket B -----	2,44 €
- Quotient familial supérieur à 594,55 €	Prix du repas – Ticket A -----	3,05 €
Adultes – Prix du repas-----		4,36 €

NB : à titre d'information, le prix de revient d'un repas (nourriture, personnel, transport) s'établit pour l'année 2008 à 6€36.

POUR LES FAMILLES DOMICILIEES HORS FIGEAC ou DONT LE QUOTIENT FAMILIAL EST SUPERIEUR A 594.55€ : application du tarif A : fournir uniquement la fiche d'inscription



Sans pièces justificatives, les dossiers ne seront pas examinés.

Date limite de dépôt des dossiers : 22 JUILLET 2011.

La mairie attire l'attention des familles sur la nécessité de respecter cette date afin de ne pas gêner l'organisation des services de restauration scolaire.

RAPPEL / l'inscription est obligatoire pour chaque année scolaire.

NOUVEAU : pour les enfants inscrits en classes élémentaires un dossier spécifique est à compléter.

Les fiches d'inscription (1 par famille), le dossier enquête ressources, les règlements des restaurants et garderies périscolaires peuvent être retirés auprès du Service des Affaires Scolaires – 8 rue de Colomb – du lundi au vendredi de 8h 30 à 17h 30 ou téléchargés à partir du site de la Mairie (www.ville-figeac.fr)